

DECLARATION LIMINAIRE CAPL N° 2 des 12, 14 et 16 novembre 2018

Vivier EDR et Liste d'aptitude de C en B 2019

Monsieur le Président,

Le projet de loi de finances a annoncé 2130 nouvelles suppressions d'emplois à la DGFIP pour 2019. Ce sont donc 40 000 emplois qui se sont évaporés depuis 2002 dans notre administration !?! Qui dit mieux ? Les difficultés rencontrées pour faire face aux missions et à leur exercice génèrent une véritable souffrance au travail, des conflits éthiques et une perte de sens importante, source de risques psychosociaux avérés. Les témoignages des personnels au travers des différents baromètres sociaux sont là pour en témoigner.

Les agents qui se plaignent d'un changement trop rapide, voire perpétuel seront servis ! Quand le directeur général, dans la foulée du discours de Gérald Darmanin, indique à la presse que la DG va continuer de restructurer le réseau de la DGFIP encore plus vite et encore plus lourdement de manière à resserrer significativement le nombre de nos implantations, que va-t-il se passer en matière de maillage administratif ? L'avenir de nos missions est en grand danger. La création d'agences comptables conduirait à un transfert des agents de la DGFIP à la fonction publique territoriale pour suivre leur mission, avec une conséquence non négligeable sur leur statut et à terme leur rémunération.

Si la mission de recouvrement était effectivement en tout ou partie confiée à un opérateur unique, qui peut croire que la DGFIP serait maître d'oeuvre ? Comment doit-on qualifier l'entremise des employeurs dans le cadre du prélèvement à la source, sinon de privatisation ? Comment nommer autrement que privatisation rampante les dispositifs d'accès des notaires au fichier immobilier et le contrôle allégé en partenariat des actes présentés à la publication ? Le ministre s'est permis de remettre en cause les structures d'accueil des contribuables en soulignant que ceux-ci n'avaient pas toujours des réponses à la hauteur de leurs attentes. Les auront-ils demain quand ces contribuables seront contraints, faute de pouvoir rencontrer physiquement un agent, d'utiliser uniquement le canal internet ?

Solidaires Finances Publiques 59
Cité Administrative - 9^e étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE
Tél : 03 20 95 63 90



solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr
solidairesfinancespubliques59@gmail.com
[Solidairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)

Les auront-ils demain dans une maison de service public dans laquelle les interlocuteurs présents ne seront pas à même de maîtriser toute la fiscalité et où les vrais professionnels de la DGFIP seront rares ?

Pour Solidaires Finances Publiques, nous sommes véritablement face à un projet de profonde restructuration de la DGFIP qui passera par son auto destruction et au-delà, celle du modèle social républicain.

A cela viennent s'ajouter toutes les attaques portées contre les fonctionnaires que recèle le programme action public 2022 au travers des 4 chantiers.

- Le dialogue social :

Suppression du CHS-CT : pour les personnels et leurs représentants, le CHS-CT constituait un lieu où l'administration pouvait être contrainte de tenir compte de l'avis des organisations syndicales, avec souvent des retombées positives pour les agents. Le risque réside dans le fait que les conditions de travail deviennent accessoires et soient supplantées encore plus qu'aujourd'hui par des aspects structurels et d'évolution de méthode de travail.

Des CAP défigurées : le but poursuivi par le gouvernement est de les vider de leur substance. En supprimant toute compétence sur les actes en matière de mobilité et de mutation, en supprimant toute compétence sur les actes intervenant à la demande de l'agent en matière statutaire, en supprimant toute compétence de droit sur les mesures individuelles favorables. D'ailleurs, la DGFIP, toujours à la pointe en matière de régression des droits des agents, envisage de supprimer pour les évaluations les recours en CAP nationale.

- La contractualisation :

Une volonté de contractualiser à tout-va. Les visées du gouvernement en la matière sont de plusieurs ordres tels que le recrutement des profils particuliers et la fin du statut de la Fonction Publique.

- La rémunération :

La DGAFP, sur ordre du gouvernement, entend ici interroger les différentes composantes de la rémunération que sont l'indiciaire et l'indemnitaire.

L'objectif apparaît clairement : différencier, découpler et individualiser.

A la lecture des documents de travail et au travers des propos du secrétaire d'Etat à la fonction publique sur ce volet, la volonté du gouvernement est bien de réaliser des économies et d'introduire le fiel de la division entre les agents.

Pour Solidaires Finances Publiques notre credo n'a pas varié à savoir: revalorisation des régimes indemnitaires et intégrations des primes dans le traitement.

Solidaires Finances Publiques 59
Cité Administrative - 9^e étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE
Tél : 03 20 95 63 90



solidairesfinancespubliques.drifp59@dgfip.finances.gouv.fr
solidairesfinancespubliques59@gmail.com
[Solidairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)

Quant au dernier chantier, à savoir l'accompagnement des personnels, il s'agit plus d'un accompagnement vers la sortie qu'autre chose, car la notion de mobilité mise en avant est illusoire.

La guerre est déclarée, les agents de la DGFIP n'ont plus d'autre choix que de lutter tous ensemble pour gagner.

Concernant le premier point à l'ordre du jour de cette CAP, le vivier EDR : Solidaires Finances Publiques rappelle son opposition à ce type d'affectation « au profil », surtout que les élus ne peuvent pas intervenir pour défendre les dossiers.

La situation du département du Nord en matière d'effectif est catastrophique. Nous sommes dorénavant en **urgence absolue**. Les missions ne sont plus assurées, ou bien avec grand peine. Tout concourt à accentuer la pénibilité au travail et le mal-être des agents. Cette CAP ne résout pas le problème principal, à savoir les très nombreuses vacances de postes !

Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne, qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle, dans le respect des règles statutaires. Pour nous, les plans de qualifications doivent être ambitieux, compte-tenu du niveau de technicité et d'expertise des agents C, B et A, et doivent être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels. La liste d'aptitude est également un des vecteurs de cette promotion interne mais pour nous, ce mode de sélection doit constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas pu bénéficier de la promotion interne par concours ou examen professionnel. Année après année, les possibilités de promotion s'étiolent. Les agents sont désabusés. Le rapport de confiance a fait place à de la défiance vis-à-vis de notre administration. Et ce n'est pas la diminution constante du plan de qualification qui va les faire changer d'avis puisque cette baisse caractérise la non reconnaissance de leur engagement.

Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous.

L'égalité de traitement des candidatures est essentielle et ce, quelle que soit la nature du poste occupé. Il ne doit pas y avoir de discrimination selon la nature des emplois qu'occupent les agents et ce, quels que soient les métiers exercés.

Concernant l'engagement des agents à faire preuve de mobilité fonctionnelle ou géographique, une fois de plus, Solidaires Finances Publiques estime que ce critère ne doit pas être un critère de pénalisation.

Solidaires Finances Publiques 59
Cité Administrative - 9^e étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE
Tél : 03 20 95 63 90



solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr
solidairesfinancespubliques59@gmail.com
[Solidairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de votre part le respect des règles de l'instruction, à savoir l'abondement significatif de la liste des excellents que vous nous avez communiquée en consultation.

Cette année, la potentialité nationale est de 12 pour 157 dossiers, soit seulement 7,6 % d'avoir la chance de pouvoir bénéficier d'un avancement de carrière.

Solidaires Finances Publiques dénonce l'entrave aux perspectives de carrière imposée par le Directeur Général : limitation du nombre de participations aux concours, réduction drastique du nombre de promotions par liste d'aptitude.

Avis aux nouveaux agents, bienvenue dans le monde merveilleux de la DGFIP !!!

Solidaires Finances Publiques exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps.

Comme chaque année, Solidaires Finances Publiques déplore le fait que les évaluateurs aient trop souvent recours au Copier Coller, que ce soit dans les comptes-rendus d'entretien professionnel ou dans les rapports.

Solidaires Finances Publiques ne participera pas au classement des agents entre eux et votera contre le projet présenté par l'administration et cela non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur cette liste mais par rapport à tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire.

Solidaires Finances Publiques 59
Cité Administrative - 9^e étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE
Tél : 03 20 95 63 90



solidairesfinancespubliques.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr
solidairesfinancespubliques59@gmail.com
[Solidairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)